

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 10 novembre 2021**

M. ROBERT : Comme à l'accoutumé, j'allais vous dire, on a la retransmission, on a des collègues qui sont en ligne pour pouvoir suivre cette séance en espérant que ce contexte, on pensait avoir des annonces hier on ne les a pas eues donc on ne peut pas vous dire encore exactement quand on arrivera à retrouver des séances classiques et donc nous avons une petite dizaine de collègues qui sont en ligne avec nous donc n'hésitez pas à vous manifester si jamais vous souhaitez prendre la parole. Nous avons quelques sujets. Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu de notre dernière assemblée ? Non ? Pas de remarque particulière ? Pas de remarque sur les décisions non plus ? On peut enchaîner avec l'examen des délibérations. La délibération n°1 c'est Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Oui, alors la Communauté d'Agglomération est propriétaire pour l'instant du lot Fréchet Delelis Lens au sein de la ZAC Centralité et avant de pouvoir le céder pour un projet monté par NODI/FIDUCIM, un projet comprenant des commerces, des logements. Il nous faut déclasser préalablement à la cession foncière, il faut déclasser une partie de cet espace public, actuellement en nature de parking, pour que la vente puisse s'opérer.

M. ROBERT : Parfait. Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non ? On est dans l'évolution classique du projet et on est dans la concrétisation de ce projet qui avait été soumis au Conseil il y a quelque temps. C'est adopté ? Merci beaucoup. Les délibérations n°s 2 et 3 sont décalées de l'ordre du jour parce que les informations qui venaient notamment sur l'accompagnement du Département n'étant pas forcément celles qui étaient en lien avec ces délibérations, nous les reportons et donc nous passons directement à la délibération n°4 et je passe la parole à Yves TERLAT.

M. TERLAT : Donc une demande de cofinancement d'un poste de chef de projet pour les opérations petites villes de demain et action cœur de ville. Je vous rappelle qu'il y a quatre villes qui sont concernées par ces deux dispositifs : Lens, Liévin, Mazingarbe et Bully et que la CALL peut élargir à des aides relatives à ces postes à pourvoir. Alors un poste globalisé pour les quatre, c'est déjà beaucoup, c'est déjà pas mal et il ne leur sera rien demandé. On aurait pu quand même essayer de solliciter une participation de ces communes. En tout cas, avec le plan de financement qui est joint là-derrrière la CALL en serait pour 11 000 € sur 46 000 € évalués, avec donc des compléments sollicités à l'ANAH et à la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. ROBERT : On fait juste l'extension du dispositif qui était déjà valable, cœur de ville, et donc voilà ça permet aussi de donner cette dynamique. Des remarques ? Oui vas-y François.

M. LEMAIRE : Oui Président, je voudrais en tant que maire d'une commune directement concernée, même si je sais que cela a fait débat lors d'un précédent Conseil Communautaire, bref, je voudrais vous remercier. Je voudrais vous remercier effectivement pour cet effort de la Communauté d'Agglomération parce qu'il est évident que dans des communes, et j'associe d'ailleurs Laurent sur Mazingarbe, on n'a pas l'ingénierie qui nous permet effectivement de nous inscrire dans ces démarches-là, qui plus est sur le volet habitat qui est un des piliers de la démarche PVD. Donc moi je voudrais remercier effectivement notre Communauté d'Agglomération et je sais pouvoir compter sur Yves pour faire en sorte que ces moyens d'ingénierie soient utilisés à bon escient. Non mais c'est important, merci d'avoir l'agglo à nos côtés dans ces démarches.

M. ROBERT : Merci beaucoup François. En tout cas, ça contribue aussi au projet qu'on avait partagé sur comment on accompagne et comment on arrive à garder ces dynamiques et on n'oublie pas que quand il y a des dispositifs comme ça, des moments il faut saisir l'Etat parce que quand on regarde les critères on s'est aperçu qu'on avait deux candidats, un retenu et l'autre mis de côté et que ça se décide au niveau départemental, il y a peut-être encore des choses à ajuster. En tout cas ça fait l'objet de discussions qu'on a pu avoir avec la préfecture. On passe à la 5. Ah pardon, Monsieur CLAVET vous avez demandé la parole. Demande de vote sur la 4. Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux abstentions. Pas de vote contre ? C'est adopté et Yves poursuit avec la 5.

M. TERLAT : Alors pour solliciter des cofinancements dans le cadre de deux opérations, celle de l'OPAH-RU et centre-ville avec la Caisse des Dépôts et l'ANAH en particulier, pour compléter et pour aider au financement de ces projets-là. Il s'agit juste de vous autoriser à solliciter les aides qui sont nécessaires au financement de ces opérations qui sont déjà mandatées et en cours en tout cas. Alors c'est valable pour l'OPAH-RU et c'est valable aussi pour la requalification d'immeubles dégradés. On est dans le même sens pour les délibérations, celui d'aller chercher des soutiens financiers pour réaliser les opérations.

M. ROBERT : Tout à fait, d'aller compléter le plan de financement. Y a-t-il d'autres remarques ? Non ? Pas de demande de vote ? Non, c'est adopté. On passe à la 6, Yves.

M. TERLAT : C'est ce que je venais de dire, c'est la même chose que ce que je viens de vous raconter sur la question de la requalification des immeubles dégradés, encore une fois pour se donner les outils.

M. ROBERT : C'est vrai, après la présentation a été groupée mais comme il y avait une demande de vote, c'est pour ça que je voulais savoir s'il y avait une demande de vote sur la 5. Comme il n'y en a pas eue, on adopte également de la même façon la 6. C'est parfait. La délibération n°7, on change de sujet sur le développement social c'est Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un financement de certaines thèses de doctorat en lien avec des préoccupations de notre territoire. Cette fois-ci, nous proposons de co-financer la thèse qui sera menée par un doctorant de l'Université d'Artois sur trois ans, ayant pour objet la conception d'un logiciel d'aide à l'identification d'actes médicaux nécessitant l'intégration d'une intelligence artificielle par traitement du langage naturel et apprentissage automatique. Clairement dit, à partir de ce logiciel, à partir de l'intelligence artificielle développée, il sera possible de faire des aides au diagnostic à partir d'éléments de langage repérés dans des comptes rendus médicaux, ce qui sera donc un soutien important à notre futur nouvel e-hôpital et qui rentre tout à fait dans le cadre des préoccupations que sont les nôtres en matière notamment de télémédecine. Et donc là après avoir financé une thèse du laboratoire SHERPA à l'UFR Staps de Liévin, cette fois-ci ce sera le CRIL, laboratoire de renommée internationale on peut dire aujourd'hui, qui sera accompagné pour cet étudiant chercheur dans un domaine qui est quand même bien loin normalement de la réflexion de l'intelligence artificielle qu'est celui de la santé et on voit que la on peut relier ces deux domaines.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Ça montre aussi quelque part une reconnaissance de ces laboratoires sur les scènes nationales et internationales et de l'excellence que l'on peut avoir sur nos territoires et faire le parallèle. Tu parlais du laboratoire SHERPA et derrière la première pierre qu'on a posée enfin à Vivalley cette semaine parce qu'on est vraiment dans la filière, j'allais dire cluster, ce n'est pas le bon terme en ce moment, mais la filière d'excellence sur le sport santé bien-être, comme on a la filière sur le numérique culturel mais en tout cas on est en train de concrétiser, de donner les outils au territoire pour accueillir demain les entreprises et aujourd'hui accompagner les chercheurs et accompagner peut-être demain les projets qui feront la renommée de ces futures entreprises. Y a-t-il des remarques sur cette délibération n°7 ? Non. C'est adopté. On enchaîne, c'est Pierre SENECHAL sur la 8.

M. SENECHAL : Oui merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une convention de co-financement au dévoiement de la canalisation d'assainissement rue du Docteur Biat à Liévin. L'intervention de l'Etablissement Public Foncier, EPF, a été sollicitée par la ville de Liévin pour l'acquisition et la démolition d'un ancien institut médicoéducatif de l'association La Vie Active située rue du Docteur Biat à Liévin. Dans le cadre de la fusion avec celui de Lens, l'association propriétaire du site a construit en 2013 un nouvel établissement. La Foncière de l'érable et le promoteur Duval Développement ont manifesté auprès de l'EPF et de la ville de Liévin leur intérêt pour développer une résidence sénior privée d'environ 122 logements sur les terrains référencés BM 84, 86, 87, 93 d'une surface totale d'environ 6 936 m². Dans le cadre du montage opérationnel du projet, la présence d'une canalisation d'assainissement a été identifiée, le projet développé implique la déviation de ce réseau implanté sur la parcelle. Le dévoiement des ouvrages d'art nécessaire au projet reste de la compétence du maître d'ouvrage. De par ses compétences et la convention entre la ville de Liévin et l'ancien District, aujourd'hui Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signée le 21 juin 1978, afin de régir l'implantation et l'usage du passage de la canalisation sur les terrains cités, la CALL doit réaliser le dévoiement du réseau. Ces travaux, estimés à 480 000 € HT, n'étant pas programmés par la CALL, les parties se sont rapprochées afin de permettre la réalisation du projet dans les meilleures conditions. La

Foncière de l'Érable et le promoteur Duval Développement participeront à hauteur de 50 000 € HT. L'objet de la délibération est de permettre la signature d'une convention de cofinancement des travaux de dévolement. Alors pour ceux qui ont regardé la feuille en dessous, il est inscrit 490 000 € mais il faut bien lire 480 000, c'est une erreur sur la deuxième feuille.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On modifiera dans la délibération définitive, ça montre aussi que des moments des gros montants qu'on peut évoquer ici ne sont pas forcément ceux qui se voient le plus facilement. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté merci beaucoup. La délibération suivante, on a toute une série sur les ressources et moyens, notamment en commençant par la 9, c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président, bonsoir mes chers collègues. Donc, effectivement cette délibération c'est le schéma de mutualisation au titre des autorisations droits des sols, autorisation de recrutement sur cadre d'emploi de catégorie B. Cette délibération vise à ouvrir la possibilité de recrutement d'instructeur des autorisations du droit des sols au cadre d'emploi des rédacteurs en complément de celui des adjoints administratifs Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Christian. Y a-t-il des remarques ? Monsieur CLAVET ? Une demande de vote. Alors donc pour la délibération n°9, vote pour ? Merci. Vote contre ? Abstention ? Deux. C'est noté on prend en compte les votes en ligne également, merci beaucoup. Monsieur PEDOWSKI peut continuer avec la délibération n°10.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Cette délibération vise à recruter cette fois-ci un chargé de la commande publique qui sera en poste au sein du service de la commande publique.

M. ROBERT : On est sur un remplacement mais comme à chaque fois on ouvre des postes dès qu'on pourvoit des nouvelles possibilités même de recrutement ou de pouvoir remplacer des personnes qui ont quitté la collectivité. On est dans les nouvelles règles devant ce Conseil pour pouvoir créer ces postes-là et justement rendre compte au Conseil. On va donc mettre aux voix la délibération n°10. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Merci c'est noté. La délibération n°11, c'est le rapport d'activité de l'année 2020. C'est Christian PEDOWSKI qui le présente pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. PEDOWSKI : Vous avez tout dit Monsieur le Président. Cette délibération vise à prendre acte du rapport d'activité des services au titre de l'année 2020.

M. ROBERT : Vous voyez aussi que l'activité des services dans cette année un peu particulière, je pense que tout le monde a pu regarder, c'est aussi souligner l'engagement de nos équipes. On a déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises mais dans un contexte particulier c'est aussi la notion de service public qui perdure et on peut s'en satisfaire collectivement et au travers cette délibération, même si ce n'est pas une délibération, on prend acte. Je voudrais que Madame FRANÇOIS puisse traduire à l'ensemble des équipes la satisfaction et en tout cas les remerciements que les élus peuvent porter à nos équipes pour justement permettre de nous accompagner sur les projets que l'on porte et sur lesquels on délibère, notamment ce soir. Pas de remarque ? C'est adopté, enfin en tout cas on prend acte de cette présentation tout comme on pourra le faire sur la délibération n°12. C'est toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Et cette délibération n°12 vise à prendre acte du rapport d'activité de la SEM Territoires 62 là également au titre de l'année 2020.

M. ROBERT : Parfait. Y a-t-il des questions ? Vous avez l'ensemble des documents enfin voilà on prend acte de cette présentation sur l'année 2020. Pas de remarque ? On prend acte, c'est fait. La 13, sur le SMTAG, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Nous prenons acte également, Monsieur le Président, sur cette délibération qui vise donc à prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et là aussi au titre de l'année 2020.

M. ROBERT : Il a été porté à connaissance des élus l'ensemble de ces documents, ces documents d'activité. On a des présentations des moments avec les partenaires, ce que j'espère qu'on pourra faire

l'année prochaine également et ça peut être aussi l'occasion sur certains sujets de solliciter justement ces structures en commission pour pouvoir aborder peut-être plus dans le détail certains domaines pour Territoires 62, comme pour le SMTAG, comme pour l'Office de Tourisme, comme pour le Stade Couvert, voilà ça fait partie du fonctionnement classique de notre collectivité et on aura sûrement à aller, on proposera dans l'évolution des commissions de pouvoir tenir les commissions dans des lieux décentralisés, notamment là on peut aussi utiliser les structures de nos activités annexes ou de nos partenaires. On prend acte donc de la délibération n°13 présentée par Christian PEDOWSKI et donc je lui cède de nouveau la parole pour la 14 pour une première délibération, enfin une délibération et non plus un rapport d'activité.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Ici ça consiste et ça concerne nos représentants élus à différents organismes en l'occurrence au SCOT, Office de Tourisme, AULA, Conférence Territoire Santé, Conférence des Financeurs, Comité PDU. Et cela fait suite aux élections municipales du 12 septembre 2021 qui ont été organisées sur la commune de Vimy, il y a donc lieu de mettre à jour notre représentation au sein de différentes instances. A savoir, Madame Agnès LEVANT en tant que déléguée suppléante au SCOT, Monsieur Christian SPRIMONT au sein de l'Office du Tourisme, Madame Agnès LEVANT au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, Madame Agnès LEVANT en tant que déléguée titulaire au sein de la Conférence de Territoire de Santé Artois-Douais, Madame Agnès LEVANT en tant que déléguée titulaire au sein de la Conférence des Financeurs et pour terminer nous demandons à la demande du SMTAG qu'il convient de désigner un représentant au sein du Comité de Suivi du Plan de Déplacements Urbains, à savoir Monsieur Alain DUBREUCQ, qui est conseiller délégué aux mobilités, qui assurera la représentation de la CALL à ce titre.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur PEDOWSKI. On est dans les désignations qui normalement se font en début de mandat mais qui s'achèvent aussi là avec l'épisode des élections qui ont été de nouveau opérées à Vimy. Pas de remarque ? C'est adopté et donc on remercie nos collègues sur leurs désignations de nous représenter au sein de ces structures. Je laisse toujours la parole à Christian pour la 15.

M. PEDOWSKI : Toujours en continuité, suite aux élections municipales qui se sont déroulées à Vimy, je le disais précédemment, le 12 septembre dernier et ça concerne ici Monsieur le Président, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, donc de nommer en qualité de titulaire Monsieur Bernard VANDYCKE et en qualité de suppléante Madame Christine DUPAYAGE.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est adopté. La délibération n°16, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, il s'agit d'une reprise de provisions pour risques et charges suite à un contentieux relatif au maintien en surnombre d'un agent dans les effectifs de la CALL. Le tribunal a tranché en faveur de la CALL et nous pouvons réintégrer 18 300 € dans nos budgets.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté et on poursuit toujours avec Monsieur ALEXANDRE sur la délibération n°17.

M. ALEXANDRE : Oui, la n°17 disons qui aura pour conséquence si elle est adoptée la mise en œuvre dans un premier temps de son exécution par la délibération 18. Donc, il s'agit de l'adoption du pacte financier et fiscal de solidarité qui est imposé depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 et cela démontre, puisque nous sommes en 2021, que premièrement la Communauté d'Agglomération a volontairement pris son temps pour étudier ce pacte financier et fiscal qui vise à faire en sorte d'équilibrer les relations entre l'agglomération, qui n'est pas une super commune, et les communes. Il y a, effectivement, des particularismes, le SIZIAF est une particularité dans le dispositif qui nous a posé beaucoup de questions et de problèmes. Tout ceci a été exposé par le cabinet que vous avez choisi suite à la Commission d'Appel d'Offres qui est le cabinet KPMG et l'objectif étant de donner à la CALL les recettes suffisantes pour assurer ses missions, celles qui sont conformes à la loi et aux compétences retenues par notre agglomération, tout en faisant en sorte de lisser dans le temps les interventions de la CALL sur ces zones d'activité et de rétablir un équilibre financier qui soit acceptable par tous, entre les communes bénéficiaires de ces investissements et les recettes que la CALL peut légitimement espérer recevoir suite à l'intervention collective que nous représentons. Donc, ce pacte financier et fiscal répond à trois préoccupations, maintenir une solidarité forte envers le territoire au travers d'un certain nombre de mesures d'équilibre qui prennent en compte à la fois l'existant et la nécessité de l'adaptation à la loi puisque c'est une obligation légale. Le deuxième point c'est de permettre à la communauté de faire face

aux enjeux de développement du territoire puisque nous avons des compétences qui sont transférées et de nouvelles compétences que nous avons décidé de prendre et que par conséquent, il faut pouvoir financer celles-ci. Il s'agit aussi de renouveler le patrimoine des zones d'activité par le biais d'un accroissement de nos ressources. Et enfin, il faut accompagner l'investissement communal sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et s'assurer année après année et c'est précisé dans le pacte, au cours d'une Conférence des Maires, au cours également d'une séance publique comme celle-ci, que l'ensemble des engagements pris ont bien été respectés, et au cas où ils ne le seraient pas de fournir les explications qui conviennent devant notre assemblée. Voilà Monsieur le Président, pour l'essentiel, ce qui a fait l'objet de nombreux débats, de discussions tout à fait libres où chacun a pu s'exprimer, que ce soient les DGS des communes, que ce soient les maires eux-mêmes, que ce soient les groupes de travail qui chacun pour leur secteur ont pu se pencher sur ce dossier délicat et puis nous sommes arrivés à un ensemble qui est à la fois juste, harmonieux et permet, je pense, d'assurer à la CALL les ressources nécessaires dans un équilibre qui a toujours été recherché sans aucune volonté de nuire à qui que ce soit mais en ayant la volonté au contraire de faire ensemble l'effort de répartir à la fois les recettes et les dépenses de manière juste et équilibrée.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur ALEXANDRE. Y a-t-il des remarques ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui je voulais simplement exprimer notre position de vote quant à ce sujet parce que Monsieur ALEXANDRE justement vous avez employé un mot qui, pour moi, explique notre position, c'est le transfert de compétences. Je pense que ce pacte, l'adoption de ce pacte va signer une fois de plus l'effacement de nos communes. Je sais qu'on n'a pas forcément la même vision des choses sur cette question-là mais je pense qu'une fois de plus on supprime cet échelon local, de proximité qu'est la commune au profit de plus grosses collectivités, telle que l'agglomération et donc là la CALL tout simplement. Je ne dis pas que c'est votre volonté d'effacer les communes mais je pense que, malheureusement, le système français fait que nous sommes obligés parfois d'en venir à ces solutions-là. Moi, ce n'est pas ma vision des choses, je n'y adhère pas donc c'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération tout simplement.

M. ROBERT : Monsieur TRONI.

M. TRONI : Oui Monsieur le Président, chers collègues, ce pacte financier et fiscal a fait l'objet de longues discussions et toutes les hypothèses possibles ont été sérieusement examinées. Sommes-nous satisfaits du résultat ? Oui et non oserai-je dire. Oui car nous sommes parvenus à trouver une solution qui tente de préserver tout à la fois les intérêts de nos populations, ceux de nos entreprises et ceux de nos communes en partageant les efforts à consentir pour que notre action au service des habitants de ce territoire puisse être poursuivie. En cela, la notion de solidarité a été l'un des principes qui nous a guidés dans la recherche de la solution la moins mauvaise possible. Non car il n'existe aucune bonne solution lorsqu'il s'agit de gérer une pénurie organisée par d'autres et tel est bien le cas ici. Certains considèrent que le pacte financier et fiscal est pour les intercommunalités le bras armé du projet de territoire, d'autres qu'il s'agit d'un outil bienvenu. Nous considérons quant à nous qu'il s'agit d'une entoureloupe de la part de l'état, une de plus qui tend à faire croire que sans ces directives nous ne savons pas gérer nos budgets. Pourtant, si nos finances souffrent c'est d'une seule chose, ce sont les restrictions sévères que le gouvernement nous impose sans cesse. Combien de millions de DGF perdus ? Combien de millions d'euros dépensés juste pour satisfaire des transferts de charges et autres réglementations ou pour maintenir des services publics à bout de souffle, sacrifiés tant par souci d'économie que par une logique qui vise à privatiser tout ce qui peut l'être. J'ajouterais entre parenthèses qu'en termes de réglementation, le gouvernement est tellement éloigné de nos préoccupations qu'il prend des décisions en dépit du bon sens. A cet égard, ce qui est en train de se passer concernant le logement social est plus qu'inquiétant. Avoir de l'ambition pour notre territoire est un objectif qui a souvent été mis en avant dans cette assemblée. Cette ambition se retrouve dans nos projets, dans les politiques volontaristes que nous menons, du développement de l'agriculture aux actions menées dans le domaine de la santé en passant par tout ce qui est entrepris en matière de solidarité. Pour être porteurs, les projets se doivent d'être menés sur la durée et être innovants. Mais comment programmer des politiques à moyen et à long terme lorsque les règles du jeu nous ceinturent financièrement et changent sans cesse ? Comment tracer un horizon qui puisse redonner confiance à une population en souffrance ? Notamment après une crise comme celle que nous venons de vivre lorsque le gouvernement nous demande sans arrêt de faire bien plus avec bien moins. Comment être pleinement disponible pour préparer des solutions d'avenir alors qu'il nous faut épuiser des forces dans des combats incessants pour obtenir des subventions, des aides, qu'une reconnaissance qui devrait

pourtant nous revenir de droit et qui trop souvent n'est pas au rendez-vous. Il y a peu, la presse dévoilait un énième scandale financier, plus de 50 milliards d'euros perdus en 20 ans pour les caisses de l'Etat à cause de lois qui permettent ce qui est nommé pudiquement l'optimisation fiscale. Où était la Cour des Comptes durant toutes ces années ? Elle qui sait se montrer si sévère lorsqu'il s'agit de l'action et des dépenses des collectivités, elle se montre en revanche bien aveugle lorsqu'il s'agit de montrer du doigt les dérives monstrueuses de ce capitalisme financiarisé à l'extrême qui brisent les peuples partout dans le monde et éreintent également la population de notre territoire. Certains observateurs et commentateurs aussi omniprésents sur les chaînes télé qu'ils sont déconnectés des réalités du terrain ne cessent de militer pour la fin de l'interventionnisme de l'Etat. Et bien cela fait en tout cas longtemps qu'il a cessé d'intervenir en notre faveur et on en mesure les dégâts aujourd'hui. Le gouvernement nous demande d'être exemplaire dans la gestion de nos collectivités alors que lui-même ne prend pas ses responsabilités. 6 900 000 000 €, c'est ce que l'Etat doit en cumuler sur 10 ans au Département du Nord et du Pas-de-Calais concernant les allocations individuelles de solidarité. S'il payait ce qu'il doit, la capacité de désendettement de ces deux collectivités tomberait à 4 mois. Nous le redisons solennellement ce soir à l'ensemble des groupes des forces de gauche et républicaines de notre assemblée, il n'est pas trop tard de rendre visible notre action en direction de nos populations, de rendre visible nos combats et de prendre des initiatives rassemblées pour mettre l'Etat face à ses responsabilités. Monsieur le Président, il faut que le gouvernement quitte les heurts de la République pour se frotter à une réalité bien différente. Nous vous proposons donc, comme la dernière fois Président, de lancer une invitation au Président Macron et au cas où celui-ci n'y répondrait pas, d'organiser avec les communes et les collègues des élus des communes du Pôle Métropolitain un déplacement en bus à Paris pour nous y rendre et faire entendre clairement nos revendications. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur TRONI. Ça fait partie des sujets sur lesquels on doit aussi se positionner parce que bon on ne va pas refaire l'ensemble des préoccupations mais notamment sur l'ERBM, quand on parle vraiment de lien avec la population, il y a un sujet qui nous préoccupe toutes et tous dans nos communes et y compris à l'agglomération. Et ça, on mérite, en tout cas plus globalement et à l'échelle même du Pôle Métropolitain une attention et une réponse rapide de l'Etat parce que ça commence à être vraiment très long et ça n'a que trop duré. Y a-t-il d'autres questions ? D'autres réponses à apporter sur les interrogations ? Sur les prises de vote ? Monsieur ALEXANDRE, allez-y.

M. ALEXANDRE : Oui moi je voudrais simplement remercier Bruno d'avoir bien situé les responsabilités. Ce texte, ce document n'est que la résultante de discussions que nous devons avoir dans le respect de la loi que nous n'avons pas votée et qui s'applique à nous parce qu'en élu républicain que nous sommes, nous n'avons pas le choix. Ce qui était de notre responsabilité, c'était de faire en sorte que l'équilibre, la relation entre les communes et je l'ai dit au départ, puisque c'est toujours ainsi que nous avons voulu que le District et la Communauté d'Agglomération ensuite fonctionnent, les communes ont la totale liberté d'action et la CALL n'est pas une super commune. Donc ça répond aux interrogations qui ont été exprimées tout à l'heure, de manière d'ailleurs courtoise, cela mérite d'être souligné et le texte fait un difficile équilibre entre les recettes et les dépenses réservées à la CALL, réservées aux communes. Mais il a obtenu un consensus et c'est la raison pour laquelle il faut saluer l'effort qui a été consenti par l'ensemble des élus communautaires, des maires, responsables devant leur population et souligner aussi que les services de la CALL ont été fortement sollicités, ils ont dû remanier à plusieurs reprises les projets parce qu'il y avait plusieurs solutions. KPMG, le cabinet qui est mandaté pour cela avait tracé de nombreuses pistes et puis ensuite il y avait la discussion difficile sur le SIZIAF où nous sommes très dépendants de la Communauté d'Agglomération voisine dite la CABBALR. Et là aussi, dans cet équilibre fragile, il fallait peser de tout notre poids. Maintenant la question politique qui est posée, effectivement, sera l'objet du débat lors de l'élection présidentielle et nous entendons évidemment y prendre toute notre part, ce qui n'empêche nullement une intervention sur des sujets précis. L'ERBM a été souligné mais nous pouvons parler aussi de la détresse hospitalière qui est la nôtre, remplacer un grand hôpital comme celui de Lens par un hôpital certes ultra moderne, ultra connecté mais avec des services réduits, tout ceci ne nous satisfait pas, ça n'est qu'un début et il faudra poursuivre dans ce domaine comme dans bien d'autres. Nous n'avons pas aujourd'hui le traitement que nous méritons et c'est la raison pour laquelle, dans une autre enceinte, lorsque nous nous reverrons, effectivement, nous avons comme force progressiste à travailler ensemble, à défendre ce territoire du mieux que nous pourrons. Mais dans l'instant, le pacte financier et fiscal de solidarité répond aux exigences de la loi et présente toutes les qualités pour être, je le pense, adopté.

M. ROBERT : Monsieur ALEXANDRE l'a souligné mais c'est vrai qu'il vaut mieux insister là-dessus. Il y a un travail énorme qui a été fait, alors certes on s'est fait accompagner par un prestataire mais qui a accompagné surtout le travail de fond qui a été fait par nos équipes, nos services, et je voudrais encore une fois réinsister, on va dire, mais on l'a fait au niveau du rapport d'activité mais là encore c'est un travail qui nous a occupés j'allais dire presque toute l'année 2020. Tout à l'heure, quand Jean-Marie ALEXANDRE évoquait le temps qu'on prenait pour analyser des sujets 2020, 2021 alors avec le contexte un peu particulier on a amorcé en 2020 et toute l'année 2021 a été consacrée à faire ces hypothèses qu'évoquait Bruno également de son côté. C'est de pouvoir regarder comment les curseurs pouvaient être bougés tout en préservant vraiment l'aspect de solidarité, c'est ce qui était le fondement de cet engagement parce que là c'était remettre à plat une bonne partie de notre mode de fonctionnement mais en même temps de regarder quelle ambition on pouvait partager pour les années à venir. Il faut à la fois souligner l'engagement de nos services, l'engagement de l'ensemble des maires, de leurs services dans les communes, de participer à ce travail collectif, à cette écriture à X mains mais en tout cas qui a été le stylo qui était bien utilisé pour partager. On a eu la Conférence des Maires, il y a eu des réunions avec les DGS pour essayer de prendre en compte les préoccupations de chacun et d'aboutir à ce texte qui est proposé et qui a été présenté par Jean-Marie ALEXANDRE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. On met donc au vote la délibération n°17. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. La délibération 17, le pacte fiscal et financier est adopté et j'en profite pour remercier encore une fois tout ceux qui ont mis la main à la pâte pour pouvoir l'élaborer et contribuer à son écriture et à son organisation. La dernière délibération c'est la délibération n°18, Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui comme cela a été dit, c'est, disons, la première mise en œuvre de ce qui a été voté précédemment, c'est-à-dire une convention de partage de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activité économique communautaires et vous avez la liste des communes concernées ainsi que la liste des zones qui sont indiquées et qui doivent faire l'objet dans beaucoup de domaines d'intervention financière de la CALL, pour la rénovation des voiries, pour l'éclairage, pour la protection des sites de façon à ce que l'attractivité du territoire soit totalement préservée voire améliorée.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On applique derrière ce qu'on vient de voter. Demande de vote ? Non. C'est adopté. C'est parfait, merci beaucoup. Bonne fin de soirée à toutes et à tous et on se retrouve au mois de décembre pour le dernier Conseil de l'année 2021.